

Metz, le **13 OCT. 2025**

**Centre Transfrontalier**

Affaire suivie par :  
Karine STUTZMANN  
IEN mission LV  
Directrice du CTF  
Tél : 03 87 17 95 87  
Mél : [ctf57@ac-nancy-metz.fr](mailto:ctf57@ac-nancy-metz.fr)

Le Directeur Académique des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
de Moselle

à

Mesdames et messieurs les directeurs et  
directrices  
S/c des IEN de circonscription

**OBJET :** Habilitations et certifications en langues vivantes

**Réf :** *Circulaire n°2001-168 du 5 septembre 2001 relative à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école*  
*Circulaire nationale du 16 juillet 2019 (publiée au BOEN n° 30 du 25 juillet 2019)*

**P.J. :** *Enseigner l'allemand en site BICULTUREL - Passage devant la commission (annexe 1)*  
*Entretien d'habilitation – postes fléchés allemand (annexe 2)*

Mesdames, Messieurs les Directrices et Directeurs,

Cette note a pour objectif de présenter les dispositifs d'**habilitation en allemand** et de **certification complémentaire (DNL)** ouverts aux enseignants du premier degré en 2025-2026.

Elle précise le calendrier, les modalités d'inscription et les possibilités d'accompagnement, afin de soutenir les enseignants dans leur démarche de valorisation professionnelle et de développement du plurilinguisme à l'école primaire.

**1) Habilitations en allemand**

Dans le cadre de la convention « Plurilinguisme et transfrontalier », du développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, et conformément à la circulaire n°2001-168 du 5 septembre 2001 relative à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école, une **nouvelle campagne d'habilitation en allemand est organisée pour l'année scolaire 2025-2026** en Moselle.

### Public concerné

Cette campagne s'adresse aux enseignants du premier degré (titulaires ou fonctionnaires stagiaires) souhaitant être habilités à l'enseignement de l'allemand.

### Modalités d'inscription

Les enseignants intéressés doivent impérativement se faire connaître auprès de leur circonscription **avant le 31 octobre 2025**. L'inscription se fait par mail auprès du secrétariat de l'IEN.

### Déroulement de la campagne d'habilitation

- **Entretiens de positionnement linguistique et didactique :**  
Ils se dérouleront **au mois de novembre 2025**. Ces entretiens permettront d'évaluer les compétences linguistiques (niveau A2 du CECRL attendu) ainsi que l'aptitude à enseigner l'allemand à de jeunes élèves.
- **Observation en classe :**  
Les enseignants ayant satisfait à l'entretien seront ensuite visités par un conseiller pédagogique entre **janvier et début mars 2026** pour une observation d'une **courte séance d'enseignement de l'allemand**.

### Critères d'habilitation

L'habilitation repose sur :

- La maîtrise du niveau linguistique requis (A2 minimum) ;
- La qualité de la démarche pédagogique mise en œuvre ;

**Les enseignants habilités pourront postuler sur des postes fléchés en écoles DEAA ou candidater pour les postes à profil particulier en écoles biculturelles.**

Pour toute question ou précision, les enseignants sont invités à se rapprocher de leur conseiller pédagogique de circonscription ou de l'IEN référent.

## 2) Certifications DNL premier degré

### Présentation générale

La certification complémentaire (circulaire nationale du 16 juillet 2019, BOEN n° 30 du 25 juillet 2019) permet aux enseignants du premier degré de valoriser des compétences spécifiques dans certains domaines, notamment l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue vivante étrangère (DNL).

La certification complémentaire s'adresse aux enseignants relevant de l'enseignement public, titulaires, stagiaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire, et aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

### Intérêt pour les enseignants du premier degré

La certification DNL apporte une **reconnaissance nationale** : elle figure au dossier de carrière et atteste que l'enseignant a les compétences pour enseigner une discipline en langue étrangère (niveau B2 exigé).

Elle constitue également un **atout professionnel** pour faire valoir une expertise particulière lors d'une mobilité interacadémique ou vers le second degré.

### Déroulement de l'épreuve

L'épreuve consiste en un oral de 30 minutes devant un jury académique :

- 10 minutes d'exposé du candidat (formation, expériences, pratiques pédagogiques).
- 20 minutes d'entretien avec le jury, permettant d'évaluer :
  - la maîtrise disciplinaire et linguistique (niveau B2 attendu pour les DNL en langue vivante) ;
  - la capacité à concevoir et à conduire des séquences d'enseignement adaptées au premier degré ;
  - la connaissance des programmes et de l'organisation scolaire.

Admission : la certification est obtenue si le candidat atteint au moins 10/20.

### Organisation de la session 2026 (Académie de Nancy-Metz)

Les inscriptions se font sur CYCLADES :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Le dossier accompagné des pièces justificatives et du rapport daté et signé devra être déposé sur CYCLADES au plus tard le **07 novembre 2025 avant minuit**. Seul le dépôt du dossier complet constitue l'inscription.

L'épreuve orale se déroulera entre le 07 janvier 2026 et le 11 Février 2026 (sous réserve de modification). Aucune session de rattrapage ne sera organisée en cas d'absence justifiée ou non-justifiée.

L'ensemble des informations concernant la certification complémentaire est téléchargeable sur Partage : <https://www.ac-nancy-metz.fr/certifications-122342>

### 3) Précisions concernant les postes en écoles biculturelles

Chaque année, des postes en école biculturelle sont publiés sur Partage dans le cadre de la procédure des postes à profil. Les enseignants intéressés déposent un dossier de candidature. Les candidats présélectionnés sont ensuite convoqués à un entretien devant une commission. Un avis favorable est valable 3 ans. Pour pouvoir postuler, l'enseignant ou le directeur doit être titulaire de l'habilitation en allemand ou de la certification DNL.

Mickaël CABBEKE

